



Payé après un solde de tout compte

Par **tomtom91**, le **03/02/2009** à **02:47**

Bonjour
Je voudrais savoir si mon ancien employeur pouvait me réclamer de l'argent qu'il a versé par erreur sur mon compte pendant 4 mois, et ce en ayant fait le 1er versement 1 mois après la fin du contrat et la remise du solde de tout compte.
A il moyen de m'attaquer pour récupérer cette somme ou pas? Peut il prouver que c'est une erreur? Merci je me tient a votre entière dispositions

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **09:52**

bonjour,
net oui il peut ! il a même 5 ans pour réclamer un trop payé....

Par **tomtom91**, le **03/02/2009** à **11:16**

Oui mais en tant que employeur mais il ne me payé plus par virement depuis quelque mois et les virement ont eu lieu après le solde de tout compte (pou moi c'est même plus en qualité d'employeur). C'est pour cela que je me demande si ils peuvent me réclamer ce montant pas de preuve sous forme de feuille de paye ou autres

Par **Tisuisse**, le **03/02/2009** à **11:43**

Bonjour,
Carry vous a donné réponse. Cela s'appelle "la répétition de l'indû".